

**SÉANCE DU 25 JUIN 2019**

**19-06-181**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 19 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

**Absents excusés :**

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD; Noureddine BOUACHERA, Omar N'FATI.

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAU**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE UN PROPRIÉTAIRE, LA VILLE DE LIBOURNE ET SUEZ POUR UN REJET D'EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE DU MARÉCHAL FOCH DANS LE COURS D'EAU DE L'ISLE**

-----  
Lors de travaux du confortement des berges de l'Isle, les services de la ville ont vérifié la conformité d'assainissement aussi bien pour les eaux usées et eaux pluviales, pour chaque riverain.

Or, durant ces travaux de confortement, les services ont découvert une canalisation de diamètre 800 sur les parcelles cadastrées BH 1071, BH 1072, BH 1073, BH 1074, reliant le réseau EP de l'avenue Foch au cours de l'Isle, ces parcelles appartenant à Château et CIE dont le gérant est Monsieur Cazenave.

Après rencontre avec Monsieur Cazenave, il a été convenu de mettre en place une convention de servitude de passage en domaine privé afin de régulariser cet ouvrage appartenant au réseau de la ville de Libourne.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( 31 conseillers présents ou ayant donné leur

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention tripartite avec le Château et CIE et le délégataire (Suez) qui acte ce rejet et définit les modalités d'entretien de l'ouvrage concerné.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

2 juillet 2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*